

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 04179

Numéro SIREN : 794 529 040

Nom ou dénomination : 2MAB RENOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2019 sous le numéro de dépôt A2019/017308

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**

**LYON**

**A2019/017308**



5260316

**Dénomination :** 2MAB RENOVATION  
**Adresse :** 23 rue Des Bienvenus 69100 Villeurbanne -FRANCE-  
**n° de gestion :** 2013B04179  
**n° d'identification :** 794 529 040  
**n° de dépôt :** A2019/017308  
**Date du dépôt :** 23/05/2019

**Pièce :** Décision(s) de l'associé unique du 25/03/2019



5260316

## **2MAB RENOVATION**

Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 500.00 €

Siège social : 23 rue des Bienvenus

69100 VILLEURBANNE

794 529 040 RCS LYON

---

### **PROCES VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 25 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

et le vingt-cinq mars, à vingt heures,

Monsieur Hocine BOUGHARI associé unique de la société 2MAB RENOVATION, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'objet des présentes décisions est le suivant :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce,
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

#### **PREMIÈRE DECISION**

L'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, décide de ne pas nommer de liquidateur et de ne pas dissoudre la société, nonobstant les pertes constatées lors de l'approbation des comptes clos le 30 juin 2018.

#### **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique, et consigné sur le registre des décisions.

**L'associé unique**

